

# Dans chaque classe, des éco-délégués élus.

A partir de la rentrée scolaire 2021-2022, un binôme paritaire d'éco-délégués devra être élu par classe, par CVC et par CVL.



## Leviers de l'EDD

Les éco-délégués, référents EDD et référents CVLC peuvent s'appuyer sur les guides réalisés par l'ADEME (cf. QR Code)



## Ambassadeurs de la transition écologique

Des ambassadeurs pour mener une action pérenne en faveur de la biodiversité dans chaque établissement, accompagnés par les référents EDD et CVLC

## Prix de l'action des éco-délégués

En 2021-2022, aura lieu la 2e édition du Prix de l'action des éco-délégués (cf. QR Code).

## Former les éco-délégués

Les éco-délégués devront être formés selon le calendrier suivant :

**premier trimestre** : formation interne aux établissements

**deuxième trimestre** :

- formation sur la chlordécone (pour certains établissements Plan Chlordécone IV)

**troisième trimestre** : formation sur trois bassins versants en transition écologique en Martinique

## Catégorie collège : Prix de l'action des éco-délégués 1ère édition

Bravo aux éco-délégués du collège Asselin de Beauville, Ducos et aux personnels qui les ont accompagnés (cf. QR Code).

